DLP 29-8-85551827

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
Publication périodique SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

ARBO. VITI. RHONE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 100 f

REGISSEUR RECETTES D.R.A.F.

(7) 895 48 48

RÉGION RHÔNE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CÉDEX 03

26 Août 1985 N° de série continue 307 Bulletin n° 19

VIGNE

POURRITURE GRISE	: Risques faibles actuellement
MILDIOU	: Dernier traitement
OIDIUM	: C'est fini ...
VERS DE LA GRAPPE	: Inutile de traiter
BLACK-ROT, ARAIGNEES, CICADELLES	: A surveiller

POURRITURE GRISE

Les risques de développement de la maladie, évalués par le modèle sont actuellement très faibles.

- Dans les zones où **la résistance est peu implantée** (Drôme-Ardèche-Loire), n'effectuez le dernier traitement 3 semaines avant vendange que dans les secteurs très **sensibles** et déjà atteints. Vous pouvez utiliser un imide (rappel : 2 au maximum par an) ou un produit conventionnel.
- Dans les situations où **la résistance est bien implantée** (Beaujolais, Savoie, parcelles de l'Ain et de la Loire ayant subi plus de 2 imides par an) : Traitez 3 semaines avant vendanges avec un produit conventionnel ou un produit à base de cuivre.

TRAITEZ LES 2 FACES DU RANG ET VISEZ BIEN LA ZONE DES GRAPPES

MILDIOU

Effectuez le traitement de couverture au cuivre, s'il n'a pas encore été réalisé.

OIDIUM

Inutile de poursuivre la protection après la véraison.

BLACK-ROT

Toujours limité à quelques foyers dans l'Ain, Savoie, Loire, l'Ardèche. Si la maladie existe sur feuilles, soyez vigileant : le risque sur grappe persistera jusqu'aux vendanges en cas de pluies.
Choisissez des anti-mildiou efficaces aussi sur black-rot (voir notre Bulletin du 17 Avril 1985).

ARAIGNEES ROUGES et JAUNES

Dans les parcelles fortement attaquées (présence d'au moins une araignée sur plus de 30 % des feuilles), un traitement réalisé maintenant limitera le dépôt des oeufs d'hiver, ou limitera le nombre d'adultes hivernants, donc les infestations au prochain printemps.

- choisissez un acaricide spécifique
- mouillez bien la végétation

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : R. GIREAU - Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

CICADELLES

Traitement spécifique conseillé si plus de 50 larves pour 100 feuilles observées.

VERS DE LA GRAPPE

3ème génération faible ou nulle même dans les secteurs habituels : inutile de traiter.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE	: Maintenez la protection
POU DE SAN JOSE	: Traitement en zones précoces

CARPOCAPSE DES POMMES, POIRES et NOIX

Le 2ème vol se poursuit sur toute la région, mais reste de faible importance dans les zones moyennes et tardives.

En tous secteurs, reprenez ou poursuivez la protection, à la cadence de 3 semaines pour le Dimilin et de 2 semaines pour les larvicides classiques.

POU DE SAN JOSE

Vallée du Rhône (Drôme, Ardèche, Isère, Loire)

Les premières sorties de larves sont observées. Effectuez le premier traitement avant le 30 Août. On utilisera en vergers ultracide ou parathion
en pépinières oléoparathion

Autres régions moins précoces
Isère - Loire - Rhône - Ain - Savoie et Hte Savoie

Les premières sorties de larves sont encore très rares (Les Chères) ou absentes.
Attendez la fin de la première semaine de Septembre pour traiter.

Attention au délai d'emploi de 15 jours avant la récolte. Pour les variétés en cours de cueillette attendez la fin totale de la récolte pour intervenir.

Ne pas négliger les arbres et arbustes contaminés déjà récoltés : cerisiers, pêchers, cassissiers, groseilliers.

ARBRES FRUITIERS et VIGNE

Pour tous les produits, pensez à respecter les délais d'emploi avant récolte.